

# Le point d'ancre

VOLUME 15 / NO 3 / OCTOBRE 2012

## DANS CE NUMÉRO :

- page 1**  
RECONFIGURATION ADMINISTRATIVE...  
**page 2**  
LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNEL  
DES PROFESSEURS  
**page 4**  
LA RÉPARTITION DES POSTES DE  
PROFESSEUR POUR L'ANNÉE 2013-2014

## UNE RECONFIGURATION BIEN ACCUEILLIE...

*Pierre Baillargeon*

Professeur au Département de  
psychoéducation  
Président du  
SPPUQTR



*échappe difficilement à l'impression que l'activité de recherche en général pourrait avoir plus d'élan, être mieux regroupée et financée, et surtout bénéficier d'une plus forte reconnaissance des pairs ».*

### Un virage en faveur du renforcement de la recherche

La rectrice a comme objectif de marquer des progrès « *significatifs sous l'angle des cycles supérieurs, de la recherche et de l'internationalisation* ». Pour ce faire, selon Mme Ghazzali, « *il faudra développer une véritable culture de recherche dans tous les*

**L**e 27 septembre dernier avait lieu le discours de la rentrée de la rectrice. Cette première rentrée universitaire de Mme Ghazzali a suscité l'intérêt des membres de la communauté universitaire. Lors de cet événement, l'atrium CEU était bondé plus qu'à l'habitude.

En préambule de sa présentation, Mme Ghazzali a pris soin de souligner le chemin parcouru par l'UQTR depuis sa fondation en 1969 et elle a souligné l'immense travail accompli par tous.

Madame Ghazzali a rappelé des projets déjà annoncés et qu'elle souhaitait mettre en œuvre ces derniers au cours de son premier mandat.

Ce qui se dégage du discours de Mme Ghazzali est la nécessité pour l'Université de se distinguer et de se démarquer comme institution de recherche universitaire : « *on trouve à l'UQTR des chercheurs de très fort calibre, des foyers scientifiques extrêmement dynamiques et de jeunes chercheurs qui promettent beaucoup. Pourtant, on*



Photo : Alain Garnellin

*départements, œuvrer afin que tous les secteurs actifs en recherche soient dotés d'un programme de troisième cycle, créer de nouvelles synergies entre*

*les départements afin de favoriser l'interdisciplinarité et l'implication de professeurs de secteurs émergents dans des projets de recherche structurants ».*

Le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR réclame depuis plusieurs années de la Direction qu'elle fasse des efforts supplémentaires afin d'appuyer les professeurs dans leurs projets de recherche. En avril 2009, le Comité des affaires universitaires du syndicat a effectué une étude comparative sur la recherche dans les Universités ainsi qu'un sondage auprès des professeurs de l'UQTR. Cette étude a permis d'identifier plusieurs actions à poser afin de supporter la recherche à l'UQTR.

*(Le Point d'ancre, vol 12, no 4, décembre 2009.)*

Ce message a été entendu par la Vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche. Il s'en est suivi la création des chaires de recherche UQTR, une remise en question des conclusions de la Commission spéciale multipartite et la création d'un Programme d'excellence en recherche.

### **La reconfiguration**

Pour atteindre son objectif, la rectrice propose une nouvelle configuration administrative et une répartition des responsabilités entre les vices-rectorat. Cette reconfiguration est basée sur les principes suivants :

1. Clarté, cohérence et nécessité intrinsèque des mandats et tâches confiés à chaque vice-rectorat;
2. Équilibre dans le partage des responsabilités des vice-recteurs;
3. Adéquation entre les mandats des vice-rectorats et les objectifs des services;
4. Respect des compétences des quatre vice-rectorats.

### **Les nouveaux services et bureaux**

La reconfiguration propose l'ajout de nouveaux services et bureaux. On scinde en deux unités le service de soutien pédagogique et technologique : le service des technologies de l'information sera sous la responsabilité du vice-rectorat aux finances tandis que le bureau de pédagogie et de formation à distance demeurera sous la responsabilité du vice-rectorat aux études et à la formation. Ce dernier vice-rectorat héritera d'un futur Bureau des stages.

Un nouveau Service du développement institutionnel (une partie des responsabilités de l'ancien service du partenariat et du soutien au développement universitaire) et un Bureau du recrutement seront rattachés au vice-rectorat à la recherche et au développement.

### **La répartition des responsabilités**

Le rééquilibrage des responsabilités des vice-recteurs aura comme conséquence de transférer la responsabilité du Service aux étudiants du vice-rectorat aux finances au vice-rectorat aux études et à la formation. Ce dernier vice-rectorat héritera du Bureau de la réussite étudiante et du Bureau du registraire.

Le vice-rectorat à la recherche et au développement sera désormais responsable de l'École internationale de français et du service de la bibliothèque.

Le vice-rectorat aux ressources humaines, actuellement responsable du Service de la gestion des personnels et du Service des relations de travail, se voit confier la responsabilité du Décanat de la gestion académique des affaires professorales ainsi que du Service de la protection publique. La réorganisation des différents services sous la responsabilité du vice-rectorat aux ressources humaines, et autres vice-rectorats, se retrouveront sous de nouvelles appellations dans le nouvel organigramme.

Enfin, mentionnons que le rectorat conservera les mêmes responsabilités si ce n'est le transfert du Service des partenariats qui relèvera dorénavant du vice-rectorat à la recherche et au développement.

### **Le comité exécutif du SPPUQTR favorable à la reconfiguration**

Le comité exécutif du Syndicat a analysé le projet de reconfiguration proposée par la rectrice en regard des objectifs visant le renforcement de la recherche à l'UQTR.

Le comité exécutif arrive à la conclusion que la reconfiguration proposée est un outil pouvant permettre le virage souhaité en recherche. L'implication de toutes et tous, cela à tous les niveaux d'interventions, s'avèrera nécessaire pour la réussite de ce projet.

# FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNEL

## Une police d'assurance

*Sylvain Beaudry*

Professeur au  
Département des sciences comptables  
Trésorier  
du SPPUQTR



Chaque année, les membres du comité d'études sur le fonds de défense professionnel du Syndicat se rencontrent pour faire le point sur les rendements obtenus par les firmes de courtage responsables de la gestion du fonds de défense professionnel (FDP). Le comité doit aussi réévaluer annuellement les règles de gestion et d'utilisation du fonds et faire des recommandations au comité exécutif.

Pour l'année 2011-2012, le comité était composé des professeurs Cynthia Courtois du Département des sciences comptables, Théophile Serge Nomo du Département des sciences de la gestion, du professeur retraité Ram Lakshmanan du Département de génie industriel et de Pierre Baillargeon, président du SPPUQTR. Sylvain Beaudry, trésorier du SPPUQTR, présidait le comité et doit à chaque année faire rapport aux membres sur la situation du fonds.

### Un peu d'histoire

En 1977, à peine trois ans après leur adhésion à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), les professeurs de l'UQTR décidaient de se désaffilier de la centrale, trop militante aux yeux de plusieurs. La grève de 1976 avait laissé des séquelles au sein du corps professoral.

Les professeurs ont toutefois convenu de maintenir un taux de cotisation de 1,45 % de la masse salariale. Ce taux, relativement élevé pour l'époque, et les rendements des marchés boursiers ont permis de constituer rapidement un important fonds de défense professionnel.

Deux principes ont toujours guidé la gestion du fonds :

Les revenus de placement et d'intérêt du FDP devaient permettre l'indexation et le financement d'une partie des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat.

Les règles d'utilisation du fonds de réserve

Les paramètres d'utilisation du FDP précisent qu'il doit contenir les sommes nécessaires permettant :

- De verser aux professeurs, en cas de conflit de travail, leur salaire net pour une période de 30 jours;
- D'indexer le fonds de défense;
- De financer un maximum de 40 % des coûts de fonctionnement du secrétariat du Syndicat;
- De financer les obligations du Syndicat relativement à son personnel (forfaitaire de retraite).

En 2008, lors de la grève des professeurs, le Syndicat a utilisé près d'un million de dollars du FDP afin de verser à ses membres l'équivalent de leur salaire net perdu durant les journées de grève et de lockout.

Après la signature de la convention collective, les professeurs ont accepté une augmentation du taux de cotisation syndicale afin de renflouer le FDP pour les prochaines générations de professeur. Avant cette augmentation, le taux de cotisation était l'un des plus bas du réseau universitaire québécois.

### Rendement du FDP pour l'année 2011-2012

La gestion du FDP a été confiée, dans des proportions variables, à trois firmes de courtage : RBC Dominion valeurs mobilières (RBC) (34 %), Financière Banque

Nationale (FNB) (38 %) et Desjardins valeurs mobilières (VMD) (28 %). L'objectif à long terme est de répartir équitablement le FDP entre ces trois firmes de courtage.

Le tableau 1 illustre la répartition du FDP, les types de placements et les rendements obtenus au cours de la dernière année, les rendements enregistrés par chacune des firmes et l'état du FDP au 30 septembre 2012.

L'année 2011-2012 fut nettement meilleure que les années antérieures. Le portefeuille équilibré du FDP a permis de profiter de la hausse des marchés boursiers tout en limitant au maximum les risques. Tout en ayant les mêmes règles de placement à respecter, RBC Dominion valeurs mobilières enregistre la meilleure performance.

### Règles de gestion et d'utilisation du FDP

Les règles de gestion et d'utilisation du FDP contiennent des directives que doivent respecter les courtiers. Il s'agit d'une gestion relativement conservatrice : de 30 % à 50 % des fonds doivent être investis dans des placements générant des revenus fixes; 20 % des fonds peuvent être investis dans des placements à capital

garanti et un maximum de 50 % des fonds peuvent être investis dans des fonds communs de placements ou dans des actions directes (limite de 5 % d'actions d'une même compagnie).

### Conclusion

À l'Assemblée générale de septembre 2008, le Syndicat avait prévu qu'un taux de cotisation de 2,5 %, jusqu'à la fin de la convention (septembre 2012) permettrait de renflouer le FDP et de l'amener au niveau enregistré au début du conflit de travail de l'année 2007-2008.

Au 30 septembre 2012, le FDP contenait les sommes nécessaires (2,5 M\$) permettant de respecter les paramètres d'utilisation et de verser aux professeurs, en cas d'un nouveau conflit de travail, leur salaire net, et cela, même si ceux-ci sont plus nombreux et que le salaire moyen est plus élevé.

Il faut aussi rappeler que la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a créé un fonds de défense, disponible aux syndicats membres, lequel fonds s'élève à ce jour à près de 1 M\$.

Au nom du Syndicat, je désire remercier les professeurs qui siègent au comité d'études pour leur engagement et l'apport de leurs expertises.

Tableau 1  
Répartition du FDP entre les courtiers

2012-09-30	RBC	%	FBN	%	DVM	%	Total	%
<b>En caisse et équivalent</b>	6 744 \$	0,8%	1 000 \$	0,1%	81 518 \$	11,9%	89 262 \$	3,5%
<b>Revenus fixes et capital garanti</b>	445 072 \$	51,3%	555 958 \$	57,4%	300 056 \$	43,7%	1 301 086 \$	51,6%
<b>Fonds communs d'investissement et actions</b>	333 328 \$	38,4%	412 032 \$	42,5%	305 020 \$	44,4%	1 050 380 \$	41,6%
<b>Autres</b>	83 140 \$	9,6%	- \$	0,0%	- \$	0,0%	83 140 \$	3,3%
<b>Total</b>	868 284 \$		968 990 \$		686 594 \$		2 523 868 \$	100%
<b>Répartition entre les courtiers</b>	34,4%		38,4%		27,2%			
<b>Rendement pour l'année 2011-2012</b>	7,8%		6,4%		6,2%		6,8%	

Source : Rapports des courtiers

# Y A-T-IL SUFFISAMMENT DE PROFESSEURS À L'UQTR ?

*Ismail Biskri*

Professeur au Département de mathématiques et informatique  
Vice-président aux affaires universitaires du SPPUQTR



Le 9 octobre dernier, la Commission des études a adopté la répartition des postes de professeur pour l'année 2013-2014.

La répartition des postes de professeurs est assujettie à un processus très rigoureux. Au mois de mai de chaque année, le Conseil d'administration adopte une politique de répartition des postes. En juin, les administrateurs déterminent le nombre de postes nécessaires pour répondre aux besoins des départements, mais aussi pour répondre aux exigences de la convention collective qui en détermine le nombre minimal. Après avoir préparé un projet de répartition, les vice-recteurs aux études et les doyens rencontrent les directions de département afin de discuter de la recommandation qui sera acheminée à la Commission des études et au Conseil d'administration. Le processus est complété en octobre par la répartition des postes dans les différents départements pour l'année universitaire suivante qui débute le 1er juin. Les départements disposent alors d'une dizaine de mois pour pourvoir les postes.

Au 1er septembre 2012, l'UQTR affichait 410 postes de professeur. Seulement 406 étaient toutefois comptabilisables. Pour atteindre ce nombre, la Direction compte, comme le prévoit la convention actuelle, douze postes de professeur affichés, mais non comblés, les postes de professeurs suppléants, les professeurs en retraite graduelle et les retraités ayant bénéficié d'un forfaitaire de départ. À la rentrée 2012, il n'y avait guère plus que 360 professeurs actifs sur le campus si on retranche les professeurs en congé sans traitement, en perfectionnement, en sabbatique et en congé parental.

Depuis l'année 2011-2012, le nombre de postes de professeur est déterminé par l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) (clause ascenseur). Le nombre de postes en 2013-2014 est basé sur le nombre d'étudiants en 2011-2012 qui était de 8 580 EEETP (nombre à confirmer par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)). Ce nombre représente 880 EEETP de plus que le nombre de référence de 7 700 EEETP déterminé à la signature de la convention collective en 2008. Pour chaque 30 EEETP de plus, la Direction doit ajouter un poste de professeur aux 381 postes comptabilisés en 2008. Le 1er septembre 2013, l'université devrait donc compter 410 postes de professeur ( $8\,580 - 7\,700 / 30$ ).

Comme le nombre d'EEETP a connu une croissance continue au cours des dernières années, on pourrait croire qu'il est plus que normal d'embaucher un plus grand nombre de professeurs.

Oui et non.

S'il n'y avait pas l'obligation de respecter le plancher d'emploi, la tentation des gestionnaires de l'UQTR serait grande de faire, comme leurs collègues des autres universités, de répondre à la croissance du nombre d'étudiants en embauchant plus de chargés de cours. C'est d'ailleurs un peu ce qui s'est passé au cours des dernières années puisque malgré l'augmentation du nombre de postes de professeur, ceux-ci offraient, en 2011-2012, seulement 47 % des activités d'enseignement de l'UQTR. Il s'agit du plus faible taux depuis l'année 1991-1992, à l'exception de l'année 1997-1998 où plus d'une quarantaine de

Figure 1  
Évolution de l'effectif étudiant équivalent temps plein (EETP) à l'UQTR

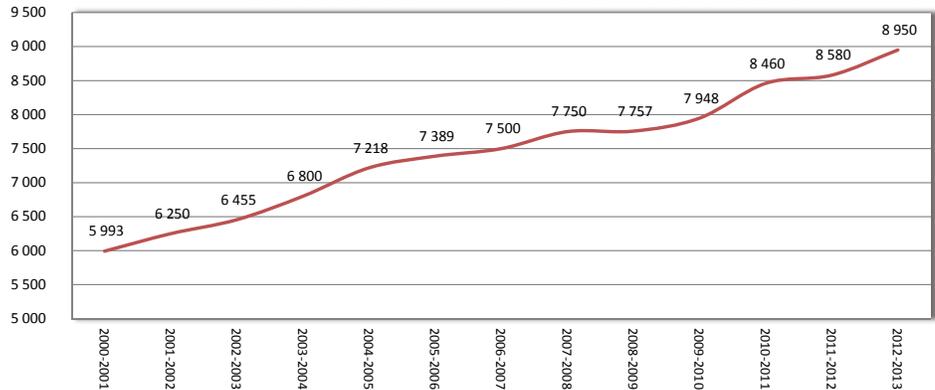
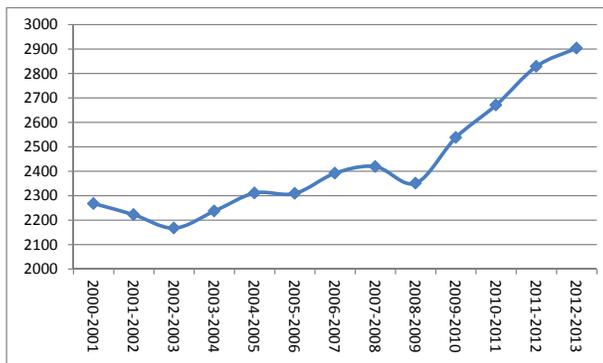


Figure 2  
Évolution du nombre d'activités d'enseignement à l'UQTR



Source : Projet de répartition des postes de professeur pour les années concernées

professeurs avaient pris leur retraite. Depuis l'année 2000-2001, le nombre d'activités d'enseignement dispensées par les chargés de cours a augmenté de 50 %, passant de 997 à 1 495, tandis que celui des professeurs (en tâche régulière et en appoint) n'augmentait que de 3 %, passant de 1 272 à 1 315.

Au cours de la dernière décennie, il s'est créé à l'UQTR un peu plus de cinq nouveaux postes de professeur par année, malgré une croissance de 46 % du nombre d'étudiants. Durant la même période, le nombre de EEETP par professeur a

augmenté de 25 % à l'UQTR et il a diminué de 20 % à l'UQAM.

Considérant la croissance du nombre de EEETP et la baisse du nombre d'activités d'enseignement dispensées par les professeurs, il serait normal pour une institution d'enseignement universitaire d'avoir une stratégie visant à augmenter le nombre de professeurs. Conséquemment une plus grande proportion des cours serait offerte par des professeurs réguliers, tout en favorisant le développement de la recherche et des cycles supérieurs.

Tableau 1  
Pourcentage des cours dispensés par les chargés de cours dans les départements de l'UQTR

Départements	Moyenne départementale 2000-2005	Moyenne départementale 2006-2011
Physique	6%	10%
Génie mécanique	7%	9%
Génie électrique	22%	16%
Mathématiques et informatique	23%	30%
Sciences de l'activité physique	23%	59%
Sciences comptables	24%	31%
Chimie-biologie	29%	30%
Études en loisir, culture et tourisme	34%	39%
Sciences humaines	37%	50%
Génie industriel	37%	42%
Psychologie	38%	49%
Génie chimique	40%	28%
Sciences de la gestion	49%	43%
Philosophie/Arts	50%	53%
Psychoéducation	60%	66%
Sciences infirmières	63%	62%
Lettres et communication sociale	64%	59%
Sciences de l'éducation	69%	64%
Chiropratique	69%	67%
Langues modernes	73%	76%

Source : Projet de répartition des postes de professeur pour les années concernées

Tableau 2  
Évolution du nombre de postes de professeur par département de l'UQTR

Départements	Postes 2000-2001	Postes 2013-2014	Écart
Loisir, culture et tourisme	21	13	-8
Maths et informatique	27	19	-8
Philosophie/Arts	20	16	-4
Psychologie	37	35	-2
Génie industriel	9	8	-1
Génie électrique et génie informatique	11	10	-1
Sciences humaines	19	19	0
Génie chimique	5	6	1
Physique	5	6	1
Génie mécanique	7	8	1
Langues modernes et traduction	8	9	1
Sciences de l'activité physique	15	21	6
Chimie-biologie	42	48	6
Lettres et communication	15	22	7
Sciences de l'éducation	35	42	7
Orthophonie		7	7
Sciences de la gestion	38	47	9
Sciences infirmières	12	22	10
Chiropratique	10	21	11
Sciences comptables	14	25	11
Ergothérapie		11	11
Psychoéducation	12	26	14
Théologie	5		
<b>Total</b>	<b>368</b>	<b>441</b>	<b>73</b>

Source : Répartition des postes pour les années concernées

## RENCONTRES D'INFORMATION

### NOUVELLE POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Conférencier : Me Thierry Beriault, responsable du Bureau de prévention et de traitement des plaintes.  
[http://www.uqtr.ca/ressourcesshumaines/politique\\_harcelement\\_mai\\_2011.pdf](http://www.uqtr.ca/ressourcesshumaines/politique_harcelement_mai_2011.pdf)

La rencontre aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> novembre à 12 h 30 au local 2101 Ringuet.

Nous vous demandons de confirmer (avant le 29 octobre)

votre présence en téléphonant au poste 2388.

### COMMENT BONIFIER SA RENTE DE RETRAITE?

Conférencier : André Breton, Syndicat des professeurs de l'UQAM

[https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1436/F1410073783\\_Article\\_26\\_convention\\_UQAM\\_.pdf](https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1436/F1410073783_Article_26_convention_UQAM_.pdf)

La rencontre aura lieu le mercredi 7 novembre à 12 h au local 3096 Ringuet.

Un dîner sera servi. Nous vous demandons de confirmer (avant le 2 novembre)

votre présence en téléphonant au poste 2388.



## *Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour 2012-2013*

- M. Pierre Baillargeon, président
- M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail
- M. Yvan Leroux, deuxième vice-président aux affaires syndicales
- M. Ismaïl Biskri, vice-président aux affaires universitaires
- Mme Lucie Hamelin, vice-présidente aux services à la collectivité
- M. Ghyslain Parent, secrétaire
- M. Sylvain Beaudry, trésorier

### **SPPUQTR**

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
 Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209  
 Courriel : syndicat.proesseurs@uqtr.ca  
[www.sppuqtr.ca](http://www.sppuqtr.ca)

### **LE PERSONNEL DU SPPUQTR**

- DIANE BEAUCHEMIN  
Conseillère en relations de travail.  
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387
- ALAIN GAMELIN  
Conseiller aux affaires universitaires.  
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389
- SANDRA THIFFAULT  
Secrétaire administrative.  
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

Le *point d'ancre*  
est publié par le comité exécutif  
du SPPUQTR



**Syndicat des professeurs  
et des professeures**  
Université du Québec à Trois-Rivières

Le **LOGO** du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification :  
le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.